Madame Suzanne Paquin

Secrétaire générale et vice-présidente Services juridiques Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels 905, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 3V9

Mme Paquin,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les bonis de performance qui seront versés aux gestionnaires de la SAQ en 2015, rétroactivement à 2014, avec le projet de loi 28.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.





PAR COURRIEL

Montréal, le 17 juillet 2015

Suzanne Paquin Secrétaire générale et vice-présidente Services juridiques

> Objet: Votre demande d'accès à l'information N/D 032 142 000 / 2015-041D

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 28 avril et tel que formulée, vous désirez obtenir : « les bonis de performance qui seront versés aux gestionnaires de la SAQ en 2015, rétroactivement à 2014 avec le projet de loi 28 ».

En réponse à votre demande, nous souhaitons vous informer que le versement de la rémunération variable aux employés admissibles de la SAQ est sujet entre autre à l'atteinte de la performance corporative mesurée par le résultat net ainsi qu'à la performance individuelle.

La SAQ ayant conclu son quatrième trimestre 2014-2015 avec un résultat net cumulatif de 1,034 milliard de dollars, soit 13 millions de dollars de plus que le montant anticipé dans le budget provincial de juin 2014, la rémunération variable qui a été versée aux cadres et au personnel non syndiqué représente 6 074 000 \$.

Recevez, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ)

Suzanne Paquin
Secrétaire générale
905, av. de Lorimier
Montréal (QC) H2K 3V9
suzanne.paquin@saq.qc.ca

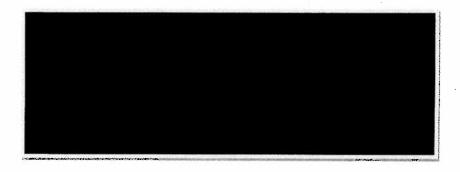
Objet: Demande d'accès à l'information

Monsieur,

La présente est pour vous demander, en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, tous les documents concernant les bonis, allocations, primes et compensations et autres rémunérations additionnelles versés aux hauts dirigeants de la Société des alcools du Québec (ci-après nommés SAQ):

- Depuis 2008, valeur total des bonis, allocation, prime compensation et autres rémunérations additionnelles (ci-après nommés BONIS) versés par la SAQ à son personnel de direction et d'encadrement;
 - o Ventilées par :
 - · Poste de direction
 - En fonction des résultats nets de la SAQ
 - En fonction des dividendes versés
 - Année
- Depuis 2008, les cibles annuelles de performance devant être obtenues par la SAQ pour permettre le versement des BONIS au personnel de direction et d'encadrement de la SAQ;
- Depuis 2008, les performances obtenues, en lien avec le point précédent sur les cibles de performance, par la SAQ;
- Depuis 2008, les résultats nets de la SAQ;
- Depuis 2008, le dividende versé annuellement par la SAQ au gouvernement du Québec;

Vous remerciant de votre collaboration, recevez, Madame, mes salutations les meilleures.





PAR COURRIEL

Montréal, le 17 juillet 2015

Suzanne Paquin Secrétaire générale et vice-présidente Services juridiques

> Objet: Votre demande d'accès à l'information N/D 032 142 000 / 2015-054D

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux par courrier le 3 juin dernier et tel que formulée, vous désirez obtenir :

«Tous les documents concernant les bonis, allocations, primes et compensations et autres rémunérations additionnelles versés aux hauts dirigeants de la Société des alcools du Québec;

- 1. Depuis 2008, valeur totale des bonis, allocations, primes et compensations et autres rémunérations additionnelles versés par la SAQ à son personnel de direction et d'encadrement
 - Ventilée par poste de direction
 - o En fonction des résultats nets de la SAQ
 - o En fonction des dividendes versés;
- 2. Depuis 2008, les cibles annuelles de performance devant être obtenues par la SAQ pour permettre le versement des bonis au personnel de direction et d'encadrement de la SAQ;
- 3. Depuis 2008, les performances obtenues, en lien avec le point précédent sur les cibles de performance, par la SAQ;
- 4. Depuis 2008 les résultats nets de la SAQ;
- 5. Depuis 2008, le dividende versé annuellement par la SAQ au gouvernement du Québec ».

... /





D'abord, nous souhaitons vous informer qu'en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, le dividende versé par la SAQ est fixé par le ministre des Finances. De plus, nous tenons également à préciser que le versement de la rémunération variable aux employés admissibles de la SAQ est entre autre sujet à l'atteinte de la performance corporative mesurée par le résultat net ainsi qu'à une performance individuelle.

Vous trouverez ci-joint un tableau explicatif indiquant, depuis 2008, le montant de la rémunération variable versé aux cadres et au personnel non syndiqué, la cible de performance financière représentant le résultat net établi au moment de l'adoption du budget par le conseil d'administration, les performances obtenues en termes de cibles à atteindre, le résultat net et le dividende versé au gouvernement. Veuillez noter que pour les exercices financiers 2010-2011 à 2013-2014, la rémunération variable versée aux cadres a été réduite conformément aux dispositions de la Loi 100.

Recevez, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

,

Suzanne Paquin

Demande d'accès à l'information 2015-054D En milliers de dollars

	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (1)	2011-2012	2012-2013 (1)	2013-2014	2014-2015
Rémunération variable versée - Cadres et PNS	5 724	6 957	5 056	5 190	5 460	2 127	6 074
Résultat net cible selon le budget approuvé par le CA (2)	797 103	811 501	886 598	945 905	1 004 992	1 057 333	1 020 650
Résultat net	806 714	867 213	910 522	999 746	1 030 757	1 003 042	1 033 690
Dividende versé (3)	806 000	867 213	914 671	999 746	1 030 446	1 003 042	1 033 690
Atteinte des cibles %	101,2%	106,9%	102,7%	105,7%	102,6%	94,9%	101,3%

⁽¹⁾ Suite à l'application et la modification des normes IFRS, la Société a dû redresser ses états financiers, ce qui explique l'écart entre le dividende et le résultat net

⁽²⁾ Une contribution supplémentaire de 10 millions a été ajoutée au budget 2014-2015 approuvé par le CA (Référence budget provincial 10 juin 2014)

⁽³⁾ Le versement du dividende est échelonné sur deux exercices financiers